



## Formation Validation des Acquis de l'Expérience

**En 2011, 3 850 personnes ont fait appel à la Région dans le cadre de conseils pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).**

**Ce dispositif répond à la priorité régionale de la qualification des actifs en l'application des principes et des droits définis dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. Plus précisément, il s'agit d'être facilitateur du processus d'orientation, d'éducation et de formation tout au long de la vie et de faire de la VAE un outil de la construction et de la sécurisation des parcours personnels et professionnels. A ce titre, ce dispositif contribue à la réflexion engagée dans le cadre du Service Public de l'Orientat. En ce sens, il vise à mettre en complémentarité les services du secteur de l'emploi, de la formation et de l'insertion en tenant compte des besoins du territoire et des habitants.**

**Dans ce contexte, la Région permet à chaque personne d'exercer son droit à l'information, au conseil et à l'accompagnement tout au long de la vie. Elle donne également les moyens de faire de son expérience propre un véritable atout pour une transition professionnelle, d'accéder et de maintenir un niveau de qualification adapté à ses perspectives ainsi qu'aux attentes des entreprises. Un budget de 501 000 euros y a été consacré en 2011.**

◆◆◆  
**Région Poitou-Charentes**

Rédacteurs : les chargés de mission VAE et Formation sous la coordination de P.M. Roy, D. Clénot, Direction formation, apprentissage, enseignement supérieur,  
G. Desgris, S. Brossard,  
C. Barraud, DIDE

**3 850 personnes conseillées par la Région en 2011 au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de la Formation Continue**

Avec la loi de modernisation sociale de 2002, c'est une nouvelle voie d'accès au diplôme qui a été ouverte. La particularité de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), c'est considérer que l'expérience professionnelle ou bénévole produite, au même titre que la formation, des connaissances et des compétences. Au côté de la formation initiale, de la formation continue, de la formation par alternance, la VAE a pris une place significative.

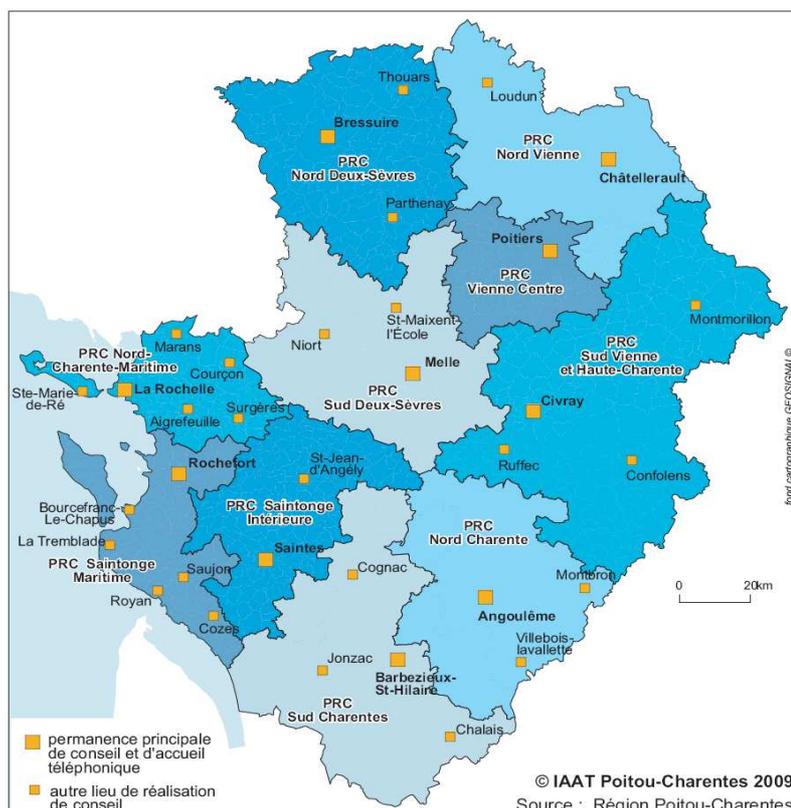
La VAE permet d'obtenir des diplômes à caractère professionnel et inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Tous les niveaux sont concernés, du CAP au titre d'ingénieur, ainsi que tous les secteurs professionnels : santé, agriculture, industrie, hôtellerie restauration, culture...

La Région doit donc informer, conseiller et assister toute personne intéressée par la transformation de son expérience en certification professionnelle reconnue.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, elle a organisé le réseau des Points Régionaux-Conseil (PRC) en VAE. Ce réseau compte 74 conseillers formés, habilités pour une trentaine de partenaires conventionnés par la Région et 36 lieux d'accueil de proximité. Il est animé par 10 chargés de mission « VAE et Formation ».

Par ailleurs, la Région a mis en place un financement modularisé du parcours de VAE afin de soutenir les personnes dans leur démarche.

### Localisation des zones d'intervention des chargés de mission VAE-Formation et des Points Régionaux-Conseil VAE



**Les missions des Points Régionaux Conseil (PRC) VAE - Formation sont :**

- x d'informer le public lors de réunions organisées sur l'ensemble du territoire régional,
- x de conseiller toutes les personnes intéressées lors d'un entretien individuel et personnalisé,
- x d'informer sur les droits les conditions de réalisation et les hypothèses de financement dans le cadre de la VAE et ou de la formation.
- x de rechercher l'offre de certification pertinente au regard de l'expérience et d'analyser la faisabilité du projet,
- x de faciliter la mise en oeuvre du plan d'action.

La qualité de l'offre de service repose sur l'application des principes suivants :

- **la proximité** : l'information et le conseil sont assurés au plus près des zones de résidence et d'emploi,
- **l'accessibilité** : toute personne, quels que soient son âge, sa zone géographique d'origine, son statut, son niveau d'études, sa qualification, peut bénéficier de l'offre de service proposée,
- **l'objectivité** : l'information et le conseil dispensés au sein du service sont neutres, pluriels et indépendants de l'offre de formation et de certification,
- **la confidentialité** : le service garantit la confidentialité des informations transmises par les demandeurs (loi de modernisation sociale, accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés - CNIL-),
- **la lisibilité** : les partenaires s'engagent à utiliser la signalétique du réseau régional pour identifier et promouvoir la spécificité du service dans les lieux d'accueil.

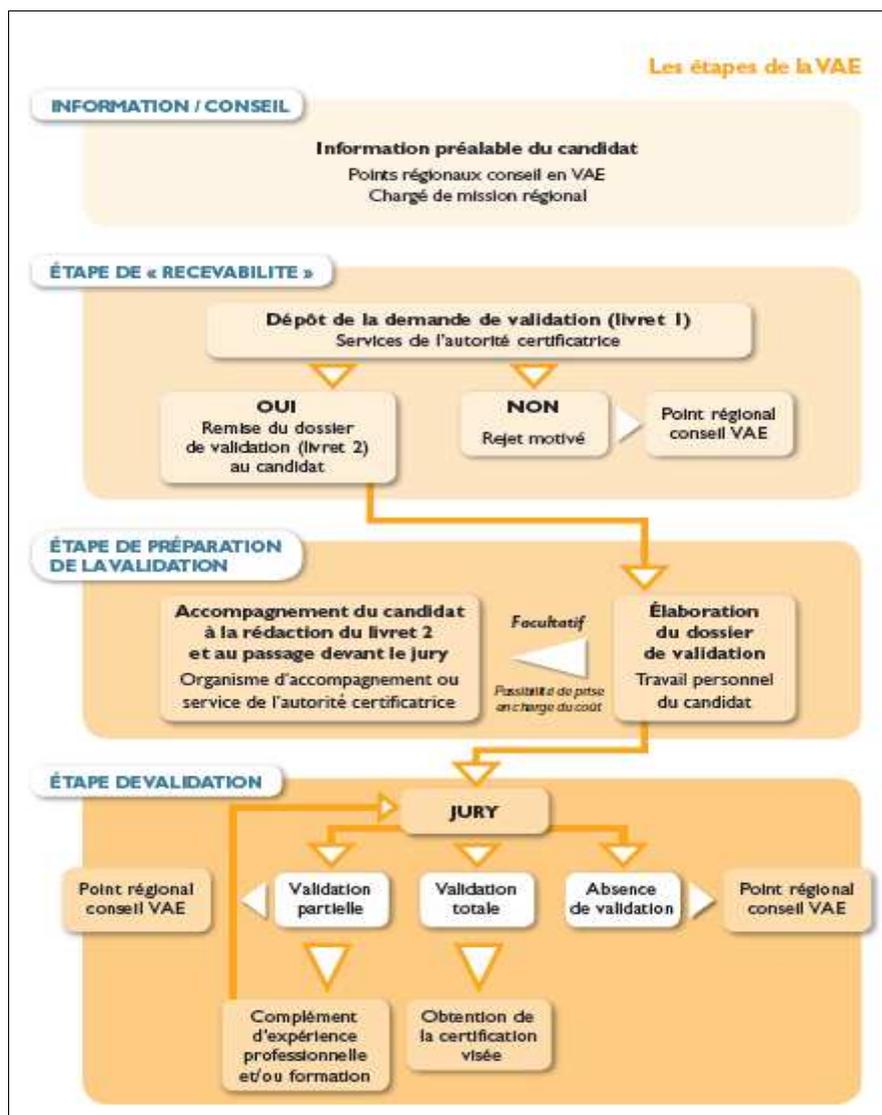
**VAE mode d'emploi**

Pour engager une VAE, il est nécessaire d'avoir une expérience de trois années en équivalent temps plein, en continu ou en discontinu. C'est le contenu de l'expérience ainsi que le projet du candidat qui permettent de déterminer le diplôme le mieux adapté.

Les principales étapes de la VAE sont les suivantes :

- l'**information** et le **conseil** dans un PRC : ce service est gratuit,
- **la demande de recevabilité** : le valideur, c'est-à-dire celui qui est responsable du diplôme, vérifie que le candidat dispose bien de la durée d'expérience requise et que celle-ci a bien un lien direct avec le diplôme visé,

- si la réponse est positive, le candidat construit son **dossier VAE** afin d'expliquer comment, au travers de son expérience, il a acquis les connaissances et les compétences en rapport avec le diplôme. Pour cela, le candidat peut **être accompagné** en bénéficiant d'un **financement**.
- le dossier VAE est transmis au valideur qui organise dans l'année une ou plusieurs « **sessions de jury** ». Le jury, constitué de professionnels, de formateurs ou d'enseignants du diplôme, prend connaissance du dossier et rencontre le candidat pour faire préciser la nature des acquis,
- le jury décide ensuite de la **validation**, (totale ou partielle) ou non du diplôme.



## Bilan 2011

**Les réunions d'information collectives** ont accueilli 2 955 personnes en 2011, contre 2 848 en 2010. En outre, 3 850 personnes ont été reçues en entretien conseil, soit un maintien de la fréquentation par rapport à l'année 2010. La progression 2006/2007 est en partie due à la montée en puissance du nombre de conseillers sur les territoires, le niveau d'activité ayant été maintenu depuis 2008.

**La répartition hommes/femmes** reste sensiblement la même qu'en 2010 : **66 % de femmes en 2011** pour 65,5 % en 2010. Depuis 2008 la population masculine a connue une progression de 5 points. On suppose que cet écart est en partie dû à l'impact de la crise économique subi fortement par une population masculine issue des secteurs de l'industrie et de l'intérim.

**52 % des personnes conseillées sont des demandeurs d'emploi**, soit une très légère augmentation de 0,5 % par rapport à 2010. Le *bouche à oreille*, le réseau de Pôle Emploi, et les acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation des adultes constituent toujours les principales sources d'orientation vers les PRC. Parmi les actifs dits « occupés », près des deux tiers sont en CDI et environ 6,5 % en contrats précaires. Dans cette même catégorie, la Région a été sollicitée par 26 % d'agents contractuels ou titulaires de la fonction publique.

Parmi les **catégories socio-professionnelles**, celles des employés et des ouvriers représentent 72 %. Les cadres et les techniciens supérieurs se situent respectivement à 8 % et 11 %. On note que la population des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et exploitants agricoles représente 3,75 % des personnes conseillées.

L'analyse relative à la **répartition par tranche d'âge**, montre que 85 % des personnes reçues ont plus de 30 ans, la tranche des 30 à 44 ans représentant à elle seule 54 %. Ceci s'explique par le fait qu'une expérience significative est indispensable pour initier une VAE. Autre facteur probable, le passage par cette étape de « mi parcours » de vie professionnelle : un moment

Évolution des entretiens conseil par département						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Charente</b>	579	866	939	942	796	790
<b>Charente-Maritime</b>	815	1 227	1 219	1 334	1 266	1 289
<b>Deux-Sèvres</b>	574	820	949	797	817	824
<b>Vienne</b>	473	808	809	826	968	947
<b>Total</b>	<b>2 441</b>	<b>3 721</b>	<b>3 916</b>	<b>3 899</b>	<b>3 847</b>	<b>3 850</b>

### Poitou-Charentes, 1ère région pour le conseil VAE

Un tableau de bord de l'activité VAE des régions a été publié par l'Intercafé. Les résultats placent Poitou-Charentes en tête quant à l'accueil des publics au sein des Points Régionaux Conseil. En 2010, le réseau a informé et conseillé 4,9 actifs sur 1 000 (moyenne des régions : 2,5 / 1 000). L'étude montre également une activité de conseil en formation plus développée (24 %) que dans les autres régions (moyenne 15 %) confirmant ainsi l'évolution de l'offre et de la demande de service. Pour ce qui concerne le nombre de demandes de VAE et les passages effectifs devant jury, la région occupe respectivement les 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> rang.

### ZOOM : Les Seniors

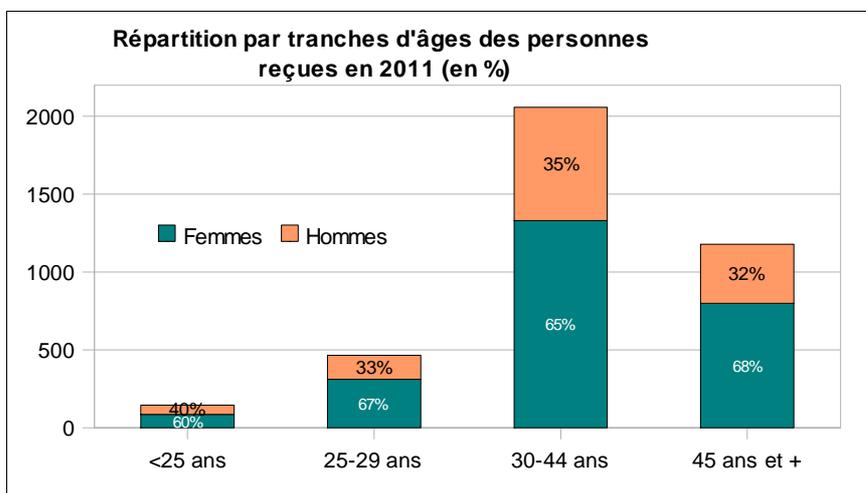
**Contexte** : pour lutter contre la précarité des seniors, la Région a adopté un plan reposant sur trois axes. L'un des axes est de favoriser l'emploi des personnes de plus de quarante cinq ans.

La Région a engagé des actions spécifiques destinées à faciliter leur réinsertion professionnelle, le maintien dans l'emploi ou leur mobilité.

**Objectif** : faciliter l'accès des seniors à des informations sur l'emploi et la formation.

**Quand** : au cours du 3ème trimestre 2011, continuité de l'action en 2012.

**Déroulement et nombre de personnes concernées** : La Région a proposé d'organiser et d'animer, en collaboration avec les agences de Pôle emploi, des réunions d'information destinées aux seniors. Ces réunions ont permis d'informer les seniors sur des dispositifs au-delà de la VAE : la VAE, le contrat de professionnalisation (en mettant l'accent sur l'aide financière de la Région en complément de celle de Pôle Emploi), l'AFPR, la POE, l'EMT (*cf glossaire*), les contrats aidés... Un peu plus d'une centaine de seniors a ainsi bénéficié de ces actions spécifiques, leur nombre devrait augmenter en 2012.



privilegié pour faire un point sur le chemin parcouru et pour tracer celui qui reste à venir.

Enfin **les seniors** représentent **31 %** des personnes reçues.

Cœur de cible de la politique de formation et d'éducation de la Région, **les personnes peu ou pas qualifiées** (niveau V et infra V) **représentent plus de la moitié des personnes reçues (54 %)**, un quart complémentaire correspondant à des niveaux IV de qualification.

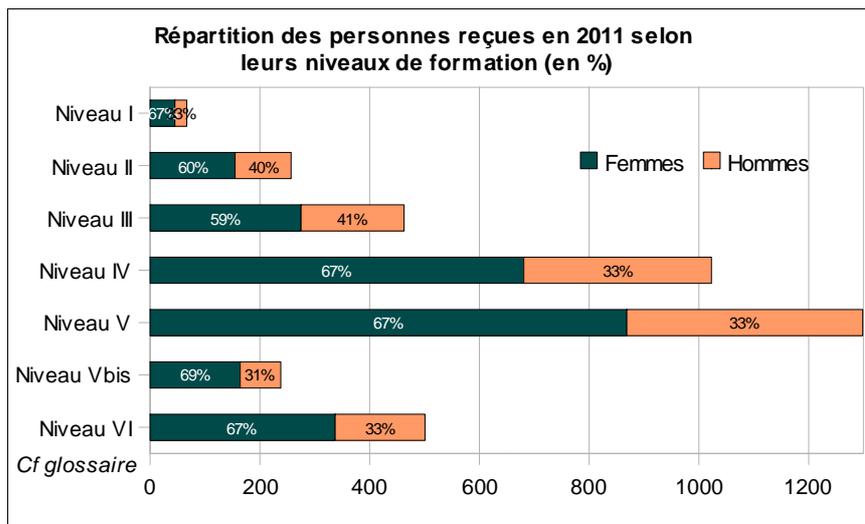
**Le dispositif de VAE est peu mobilisé par les actifs issus des secteurs** du bâtiment (5,5 %), de l'industrie (8 %), du transport et de la logistique (3 %). A l'inverse, les secteurs de la santé et du social (27 %), du commerce et de la distribution (18 %) et du tertiaire de bureau (13 %) sont plus particulièrement concernés.

**La qualification professionnelle est la première motivation** des personnes souhaitant transformer leur expérience en diplôme. Pour les demandeurs d'emploi, la VAE représente une plus-value dans leur recherche d'emploi et, comme pour les salariés, un besoin de reconnaissance professionnelle. Pour un nombre de situations croissantes, le dispositif est aussi un moyen d'accompagner voire d'anticiper une mobilité professionnelle.

### ➤ Choix des certifications

Avec un éventail plus réduit de certifications, 13 au total, **le ministère en charge des affaires sanitaires et sociales** affiche des résultats qui témoignent d'une forte mobilisation des professionnels du secteur avec **33 % de dossiers déposés**. Les salariés s'engagent dans la démarche sans nécessairement solliciter un conseil au préalable. Les validations y sont majoritairement partielles.

Très implantés culturellement et couvrant un très large panel de certifications, **les diplômes de l'Éducation Nationale se placent en seconde position des projets de VAE (31 %)**.



### Palmarès des certifications en Poitou-Charentes en 2011

Certifications	Passages en jurys 2011	Certifications	Passages en jurys 2011
DE Aide Soignantes	271	Licence Pro Commerce et distribution	20
DE Auxiliaire de Vie Sociale	179	BTS Management des Unités Commerciales	19
CAP Petite Enfance	115	Bac Pro Secrétariat	18
DE Educateur spécialisé	86	Titre Pro CNAM niveau III assistant de gestion Mention administration et finance	14
DE de Moniteur Educateur	32	DE Educateur de Jeunes Enfants	14
Licence Pro protection civile et sécurité des populations	25	Bac Pro Secrétariat	13
Licence Pro Accompagnement et insertion	21	BP coiffure option coloriste permanentiste	10
CAFERUIS	20		

**Les Titres Professionnels du Ministère chargé de l'emploi, 13 % des choix** présentent la particularité lors de l'évaluation de mettre les candidats VAE en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

Organisme valideur (nombre de dossiers déposés)	%
Ministère des affaires sanitaires et sociales	33
Ministère de l'éducation nationale	31
Ministère de l'emploi	13
Université Poitiers	10
CNAM Poitou-Charentes	5
Jeunesse et sports	4
Université la Rochelle	2
Agriculture	2
Ensemble des certificateurs	100

### Bilan à six mois ...

#### ➤ Après l'information-conseil

Le suivi à 6 mois, consiste à interroger les personnes reçues en Point Régional Conseil sur les suites données au conseil VAE et formation six mois après leur premier entretien. En 2011, il offre des résultats contrastés.

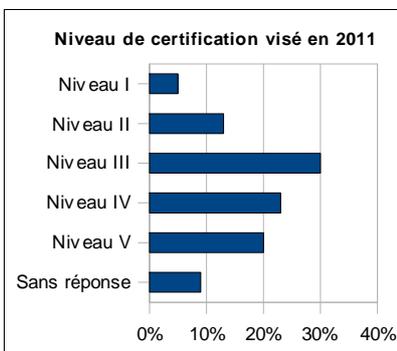
Le mode de passation du questionnaire a évolué. D'un contact téléphonique aléatoire les années précédentes, le questionnaire est depuis 2011 envoyé automatiquement par mail aux personnes reçues six mois après leur premier entretien en Point Régional Conseil.

Une nette progression du nombre de réponses au questionnaire est constatée. Ce nombre a doublé : de 1 398 réponses exploitables en 2010,

elles passent à 2 856 en 2011, soit un taux de réponse au suivi à 6 mois de 74 %.

Concernant l'évolution du statut des personnes interrogées, on constate que la proportion d'actifs occupés progresse de 15 % (contre 9,2 % en 2010) entre la date du premier entretien conseil et la date de réalisation du suivi. Bien qu'il soit incorrect d'imputer cette évolution à l'entretien conseil, on peut au moins faire l'hypothèse qu'à partir du moment où une mise en mouvement est engagée (prise de décision, d'initiative, démarche personnelle), les processus de recherche d'emploi s'accélérent et aboutissent peut être plus rapidement.

En 2011, 45 % des personnes reçues en Point Régional Conseil s'engagent dans une démarche VAE. Le niveau de qualification visé progresse, les personnes reçues sont de plus en plus nombreuses à souhaiter obtenir une qualification de niveau IV (équivalent du bac) ou de niveau III (bac +2).



Aujourd'hui, les demandes sont très diversifiées et il s'agit d'apporter un conseil sur des questions plus générales concernant la mobilité professionnelle (se former, se reconverter, changer d'emploi, évoluer dans l'entreprise...). Les personnes engagées dans une démarche de VAE sont plus de la moitié à être recevables lors du suivi à six mois. Parmi les personnes qui décident de ne pas déposer leur dossier de recevabilité, plus des trois quarts évoquent des raisons liées à l'emploi (inadéquation de la démarche par rapport à un nouveau projet professionnel) ou des raisons de santé, de soucis personnels, de perte de motivation ou de priorité donnée à d'autres projets. Environ 20 % des personnes interrogées à six mois sont en cours

de rédaction du dossier VAE, ont déposé leur dossier VAE ou ont obtenu une réponse. Les personnes passées devant le jury de validation obtiennent à 61 % une validation totale.

En 2011, la part des personnes engagées dans une formation (ayant un projet ou suivi une formation) progresse par rapport à 2010, passant de 28 à 30 % des personnes interrogées.

Parmi les commentaires enregistrés, on constate que les personnes évoquent moins souvent, en 2011, les difficultés liées au financement de l'accompagnement ou au refus de l'employeur. Le public exprime également des besoins croissants de conseil, d'accompagnement et de suivi liés à la complexité des dispositifs (VAE, formation, bilan...) et à leur financement. Enfin, le réseau des PRC est identifié comme un service de proximité de conseil sur la vie professionnelle dont la VAE est un des outils.

➤ De la recevabilité au jury

x **52,3 %** obtiennent une validation totale en 2011

Les données traitées portent sur l'année civile 2011 et proviennent des sources régionales suivantes : Université de Poitiers, Université de La Rochelle, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Régionale des

Affaires Maritimes, Direction Régionale Jeunesse et Sports, Dispositif Académique de la Validation des Acquis, Conservatoire National des Arts et Métiers et Ministère chargé de l'Emploi (Organismes certificateurs, délivrant les certifications). (Par commodité de langage, les directions régionales sont nommées avec leurs appellations d'avant RGPP).

Si de 2004 à 2007, le nombre de dépôts de dossiers de recevabilité a été multiplié par 2, on note, à partir de 2008, une diminution régulière quoique légère, qui s'atténue mais ne se dément pas en 2011 (2 163 dossiers déposés contre 2 195 en 2010). Cette tendance est nette dans le secteur sanitaire et social, qui tout en continuant à jouer son rôle de locomotive du dispositif, voit le nombre de demandes diminuer chaque année (-40 % sur les 4 dernières années de 2006 à 2010), tendance qui se confirme en 2011.

Malgré la baisse du nombre de dossiers, **on note une amélioration qualitative des résultats** : ainsi 98 % des dossiers déposés ont été jugés recevables, c'est le meilleur taux depuis la mise en place du dispositif.

1 722 personnes sont passées devant le jury. On compte 52 % de validations totales, et un tiers de validations partielles (respectivement 44 % et 43 % en 2010). 248 n'ont reçu aucune validation. En revanche, le taux de refus de validation reste à un niveau élevé (14 %) ; depuis 2008, il oscille entre 13 % et 15 %.

Indicateurs qualitatifs

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de recevabilité (Dossiers recevables / dossiers déposés)	75,5%	83,5%	89,7%	90,3%	84,3%	98,6%
Taux de validation totale	40,5%	47,8%	46,6%	46,5%	43,5%	52,3%
Taux de validation partielle	47,9%	41,3%	40,4%	38,4%	42,7%	33,3%
Taux de refus	11,6%	11,0%	13,0%	15,2%	13,8%	14,4%

Chiffres clés : du dépôt de dossier à la validation

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dossiers déposés	2 510	2 694	2 502	2 360	2 195	2 163
Dossiers recevables	1 896	2 249	2 244	2 130	1 850	2 133
Dossiers déposés en vue du passage en jury	1 651	2 114	1 881	1 557	1 280*	1 761
Passages en jury	1 719	1 899	1 850	1 944	1 679	1 722
Validations totales	696	907	862	903	730	900
Validations partielles	823	784	748	746	717	574
Refus	200	208	240	295	232	248

\*hors Ministère du travail

x **Stabilité dans le secteur sanitaire et social**

La demande dans le secteur sanitaire et social avait nettement progressé entre 2006 et 2007 pour connaître, en 2008, un fort ralentissement, tendance qui s'est confirmée les années suivantes. En 2011, le nombre de dossiers déposés dans ce secteur a légèrement augmenté : 707 dossiers déposés, soit 33 dossiers de plus qu'en 2010. Alors que le secteur représentait 41 % des dossiers déposés en 2007, aujourd'hui la part du secteur sanitaire et social représente un tiers des dossiers déposés.

Le taux de validation partielle atteint 45 % et le taux de refus 18 % ; pour rappel ces taux s'élèvent, tous certificateurs confondus, à 33 % de validation partielle et 14 % de refus.

Les entreprises de ce secteur rejoignent progressivement le seuil de leurs obligations légales en matière de qualification de personnels. Elles rencontrent également des difficultés sur le plan économique, ce qui les conduit à maîtriser leur masse salariale, intégrant de nouveaux agents moins qualifiés ou avec des certifications ayant une reconnaissance conventionnelle moindre.

L'ouverture des diplômes à la VAE conduit un nombre de candidats avec des expériences plus courtes à s'engager dans la procédure sans bénéficier et/ou rechercher l'aide nécessaire au parcours VAE (conseil, accompagnement). Ce dernier peut expliquer en partie les taux de validation partielle et de refus, plus élevés dans ce secteur qu'ailleurs.

**Pour en savoir plus**

**Région Poitou-Charentes**

Service d'Analyse des Besoins, orientation, PRDF

sabop@cr-poitou-charentes.fr

tel : 05 49 55 77 79 ou 05 49 55 81 92

**Vous trouverez tous ces éléments sur le site Internet de la Région :**

[www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)

Rubrique Éducation et

formation/formation/connaître les

actions de formation créées

par la Région

**L'aide de la Région**

La Région, comme financeur de la formation professionnelle, s'est doté d'un dispositif de financement de la VAE dont l'objectif est la prise en charge de l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi, des bénévoles, des conjoints collaborateurs sans statut, les personnes en congé parental et des agents de la Région.

Le financement de la prestation de l'accompagnement VAE comprend

l'élaboration du dossier professionnel et la préparation à l'entretien avec le jury.

En cas de validation partielle, il est proposé un entretien post jury pour construire la suite du parcours.

En **2011, 337 prestations d'accompagnement** ont été financées contre 328 en 2010 et 342 en 2009.

En 2011 – 2012 une évaluation de ces prestations est conduite par la Région.

**ZOOM : Les Papeteries de la Veuze**

**Contexte** : Liquidation judiciaire des Papeteries de la Veuze avec le licenciement de l'ensemble de son effectif (91 personnes) et licenciement de 30 salariés aux papeteries St Michel.

**Objectifs** : Proposer aux personnes des entretiens conseils sur le champ de la formation et de la VAE ; accompagner la personne dans le montage du dossier CRSP (cf glossaire).

**Quand** : depuis avril 2011.

**Déroulement et nombre de personnes concernées** : présentation de la cellule de reclassement et des dispositifs d'accompagnement par les différents intervenants auprès des salariés licenciés

- Réunion d'information VAE auprès d'une quinzaine de personnes

- 13 personnes ont pu bénéficier du CRSP. Cette aide régionale permet aux personnes d'envisager une reconversion professionnelle par une entrée en formation qualifiante. Une psychologue a été mise à disposition par la Région afin d'accompagner les personnes fragilisées par le licenciement.

**Glossaire**

*Les niveaux de formation (Source : Ministère de l'Éducation Nationale) :*

**niveau VI** : années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire.

**niveau V bis** : années terminales du premier cycle (troisièmes), années intermédiaires du second cycle professionnel court : certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.), brevet d'études professionnelles (B.E.P.).

**niveau V** : années terminales du second cycle court (C.A.P./B.E.P.), ou années du diplôme.

années intermédiaires du second cycle long : secondes et premières générales et technologiques, première année de préparation des baccalauréats et brevets professionnels.

**niveau IV** : années terminales des seconds cycles longs. Sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme.

**niveau III** : diplôme sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire de technologie (D.U.T.), brevet de technicien supérieur (B.T.S.), diplôme d'études universitaires générales (DEUG), écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.).

**niveaux I et II** : diplôme de second ou troisième cycle universitaire (licence, master professionnel, master recherche, Doctorat) ou diplôme de grande école.

*Les dispositifs :*

**AFPR** : Action de Formation Préalable au Recrutement.

**POE** : Préparation Opérationnelle à l'Emploi.

**EMT** : Évaluation en Milieu de Travail.

**CRSP** : Contrat Régional de Sécurisation des Parcours Professionnels.